

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2015 : SB38

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Cades supérieurs des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : **21 décembre 2015**

OBJET : **Régimes provinciaux d'avantages sociaux – Fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE)**

Je vous écris au nom des associations de représentantes et représentants de conseillères et conseillers scolaires, des fédérations et des syndicats, ainsi que du ministère de l'Éducation, pour obtenir des renseignements afin de faciliter la mise en œuvre des fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE). Nous prévoyons mettre en place cinq fiducies à la suite des ententes collectives, provisoires et récemment ratifiées, aux neuf tables de négociation centrales.

Il y a, à l'heure actuelle, plus de 1000 différents régimes d'avantages sociaux dans les 72 conseils scolaires de l'Ontario. L'inefficacité associée au maintien d'un aussi grand nombre de régimes représente pour la Province, les associations de représentantes et représentants des conseillers et conseillères scolaires, les fédérations, et les syndicats l'occasion de dégager d'importantes économies à long terme en modernisant la gestion et l'administration des avantages sociaux. Cela se traduira par une des plus importantes initiatives de consolidation et de rationalisation du Canada pour améliorer le rapport coût-efficacité et l'administration des avantages sociaux.

Les FSSBE fourniront une couverture de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs du domaine de l'éducation sur une base durable, efficace et rentable grâce à une structure de gouvernance commune. La mise en place de ces fiducies exigera une

somme de travail considérable de la part de tous les intéressés. Votre aide pour remplir les modèles ci-joints fournira certains des détails financiers nécessaires alors que nous amorçons la phase de mise en œuvre.

Comité de transition et comité central de coordination

Un comité de transition pour chaque FSSBE (cinq comités) sera formé pour traiter des questions découlant de la création de la fiducie. Chacun se composera de représentantes et représentants des associations de conseillères et conseillers scolaires, de la Couronne, des fédérations et des syndicats associés pour la création de la FSSBE.

De plus, un comité central de coordination a été établi dans le but de cerner et de traiter les questions communes à toutes les fiducies et d'assurer la coordination centrale des questions qui seront traitées par les comités de transition créés pour chaque fiducie. Le comité compte des représentantes et représentants de chacune des neuf tables de négociation centrales.

Données sur les avantages sociaux et les ETP (équivalent temps plein) et données sur le régime d'avantages sociaux des retraités

Pour favoriser la transition des régimes d'avantages sociaux des conseils scolaires et des administrations scolaires vers les FSSBE, et déterminer le financement ponctuel et continu précisé dans les conventions collectives, on demandera aux conseils scolaires et aux administrations scolaires de remplir deux modèles : un modèle de données sur les avantages sociaux et les ETP et un modèle de régime d'avantages sociaux pour les retraités.

Données sur les avantages sociaux et les ETP

Le modèle de données sur les avantages sociaux et les ETP vise à recueillir les coûts des avantages sociaux et des données sur les ETP par table de négociation centrale et groupe non syndiqué. Il comporte une série d'instructions pour aider à renseigner le coût des avantages sociaux et des données ETP avec précision. De plus, le ministère organisera plusieurs séances de formation sur Adobe en janvier afin de fournir plus d'aide à cet égard. Un courriel précisant les dates et heures des séances sera envoyé au début du mois de janvier.

Le modèle de données sur les avantages sociaux et les ETP comprend plusieurs feuilles de calcul qui permettront de recueillir les renseignements suivants :

1. Feuille de calcul sommaire : calcule le coût des avantages sociaux par ETP, par table de négociation centrale et groupe non syndiqué, d'après les données saisies sur les feuilles de calcul des coûts détaillés des avantages sociaux et des ETP.

2. Feuilles de calcul des données des ETP : renseignent les données ETP de tous les employés du conseil scolaire ou de l'administration scolaire pour deux dates de dénombrement, soit le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2014. Les feuilles de calcul ETP sont similaires à l'information de dotation du personnel actuellement collectée dans l'annexe H des formulaires du Système d'information financière de l'éducation (SIFE); cependant, l'ETP est catégorisé par table de négociation centrale. Une feuille de calcul des ETP est également incluse; elle permet de calculer au prorata l'entrée de données ETP aux 31 octobre 2013 et 2014 afin de correspondre à la période de déclaration de la compagnie d'assurance du conseil scolaire ou de l'administration scolaire.

Pour toutes les fiducies établies, l'information sur les ETP soumise pour les deux dates de dénombrement fera l'objet de procédures d'audit spécifiées qui seront effectuées par les auditeurs externes de chaque conseil ou d'administration scolaire d'ici le 15 mai 2016.

3. Feuilles de calcul détaillé des avantages sociaux (par syndicat et membres non syndiqués) : portent sur les coûts des avantages sociaux, par table de négociation centrale et groupe non syndiqué, d'après les dernières déclarations de la compagnie d'assurance pour une période de 12 mois se terminant au plus tard le 31 août 2015. Le modèle comprend une feuille de calcul pour chaque table de négociation centrale et pour d'autres syndicats et groupes non syndiqués.

Prière de noter que le modèle des données sur les avantages sociaux et les ETP joint à cette note de service en est version préliminaire et est sujet à changement à mesure que le ministère, les représentants et représentantes des conseillères et des conseillers scolaires, les syndicats et les fédérations poursuivent leur collaboration en vue de parachever le modèle. La production du modèle sous format préliminaire a pour but de donner aux conseils scolaires et aux administrations scolaires un préavis de l'information demandée. Un modèle final des données sur les avantages sociaux et les ETP sera acheminé d'ici la première semaine du mois de janvier 2016.

Données sur le régime d'avantages sociaux des retraités

Les conseils scolaires et les administrations scolaires seront également tenus de remplir un modèle de données des régimes d'avantages sociaux pour les retraités conçu afin de recueillir des informations sur le régime d'avantages sociaux de chaque retraité. Les données recueillies comprendront la liste des retraités, leur date de prise de retraite, et préciseront si la conception du régime de chaque retraité est fixe.

Le modèle de données des avantages sociaux et des ETP doit être soumis au ministère au plus tard le 31 janvier 2016, et le modèle de données du régime des avantages sociaux des retraités, au plus tard le 12 février 2016. Les deux modèles doivent être acheminés à l'adresse suivante : Benefits@ontario.ca. Lors de la présentation du modèle de données d'avantages sociaux et des ETP, les conseils scolaires et les

administrations scolaires doivent également soumettre une copie en format PDF des dernières déclarations de leur compagnie d'assurance pour une période de 12 mois se terminant au plus tard le 31 août 2015 pour chaque régime d'avantages sociaux.

Pérennité des régimes d'avantages sociaux existants

Je tiens à rappeler aux conseils scolaires et aux administrations scolaires que, pour assurer la viabilité financière des régimes d'avantages sociaux existants, ils ne doivent pas effectuer de retrait des sommes provenant des réserves, des excédents et/ou des dépôts d'un régime de couverture des soins de santé, ni réduire le financement du régime d'avantages sociaux, sauf en conformité avec le protocole [2015 : B04 – Processus d'approbation du conseil pour l'utilisation des excédents du régime d'avantages sociaux durant les négociations collectives](#). Ce protocole s'applique et restera en vigueur jusqu'à ce que les régimes des conseils scolaires et des administrations scolaires fassent partie de la fiducie. Conformément à la Lettre d'entente entre les tables de négociations centrales, les associations de conseillères et des conseillers scolaires et la Couronne, les conseils scolaires et les administrations scolaires continueront de fournir des avantages sociaux en conformité avec les régimes d'avantages sociaux existants et les arrangements de coassurance jusqu'à ce que les régimes soient transférés à la fiducie.

Si vous avez des questions sur les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés, je vous invite à communiquer avec votre association de représentantes et représentants des conseillères et des conseillers scolaires. Pour toute question sur le modèle des avantages sociaux et des ETP, veuillez vous adresser à :

- Doreen Lamarche au 416-326-0999
- Romina Di Pasquale au 416-325-2057

Veuillez agréer mes salutations les plus cordiales.

Original signé par

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Surintendantes et surintendants des ressources humaines